

**Société anonyme Société commerciale de Brasserie (en abrégé Co.Br.Ha.)  
société ayant fait publiquement appel à l'épargne  
Rue Chair et Pain 11 - 1000 BRUXELLES  
Numéro d'entreprise : 0403.567.015 - RPM Bruxelles  
TVA : BE 403.567.015**

**VOTE PAR PROCURATION**

Le soussigné,

**Prénom**.....  
**Nom** .....  
**Adresse**.....

ou

**Dénomination**.....  
**Forme juridique**.....  
**Siège social**.....  
ici représentée par

..... (nom, prénom et fonction du représentant) déclare, par les présentes, à la S.A. Société Commerciale de Brasserie avoir les pleins pouvoirs pour signer le présent formulaire à la place du soussigné propriétaire à la date d'enregistrement du 24 mai 2016 de ..... actions nominatives/actions dématérialisées détenues auprès de .....(nom de l'institution financière) (\*), de la S.A. Société Commerciale de Brasserie, sise Rue Chair et Pain 11 à 1000 Bruxelles, inscrite au RPM Bruxelles sous le numéro 0403.567.015 et grâce auquel il souhaite participer à l'assemblée des actionnaires,

désigne, par les présentes, la personne suivante comme titulaire de la procuration, avec droit de subrogation :

..... pour le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le **mardi 31 mai 2016, à 11h00**, au siège administratif de la société, Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, afin de délibérer des points à l'ordre du jour en annexe, afin de voter en son nom, conformément à son intention de vote, telle que reprise ci-dessous :

INTENTION DE VOTE (\*\*)

Point 1 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 2 [Ce point ne requiert aucun vote]
Point 3 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 4 <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 5/A : décharge aux administrateurs <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 5/B : décharge au commissaire <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 6 : réélection de Monsieur Baudouin van der Kelen au poste d'administrateur <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 7 : réélection de Monsieur Marcel Asselberghs au poste d'administrateur <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 8 : élection de Madame Danielle Schreinemacher au poste d'administrateur <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 9 : élection de Madame Anne van der Kelen au poste d'administrateur <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient

(\*) Biffez les mentions inutiles (\*\*) Cochez la case de votre choix

**Si aucune intention de vote n'a été clairement exprimée concernant les décisions proposées, il est supposé que le titulaire de la procuration vote en faveur de ces propositions.**

D'autre part, le titulaire de la procuration aura également la possibilité de :

(i) participer à chaque concertation et vote, de modifier chaque proposition à l'ordre du jour ou de la repousser pour le compte du mandant ET

(ii) sur la base de ce qui précède, de signer tout acte, procès-verbal, liste de présence et, en général, de faire le nécessaire pour cette Assemblée Générale et toute autre qui serait reconvoquée avec le même ordre du jour, à la suite du report ou du déplacement de la présente assemblée.

La présente procuration, **dûment remplie et signée par l'actionnaire ou son représentant**, doit être remise à la S.A. Société Commerciale de Brasserie :

- par courrier, à l'adresse suivante : Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek (Belgique) ou

- par e-mail, à l'adresse suivante : [frank.mellaerts@haacht.com](mailto:frank.mellaerts@haacht.com) ou

- par fax, au numéro suivant : + 32 16 608384

pour le **mardi 24 mai 2016, à 16h00** au plus tard.

En ce qui concerne les envois par e-mail ou par fax, la procuration originale signée doit être remise au président de l'Assemblée Générale, au plus tard au début de l'assemblée. Le non-respect de cette condition implique que la procuration donnée au titulaire de la procuration ne sera pas reconnue par la société.

En outre, les propriétaires des actions dématérialisées doivent faire parvenir, aux mêmes adresses et dans le même délai, une **attestation** du teneur de compte ou de l'organisme de liquidation agréé **où leurs comptes-titres sont conservés, mentionnant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à leur nom, à la date d'enregistrement, et grâce à laquelle ils ont déclaré ci-dessus vouloir participer à l'assemblée générale. La présente procuration est irrévocable.**

Fait à ....., le ..... 2016.

Signature

## **ANNEXES :**

### A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2015.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12. 2015.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 et affectation du résultat.  
*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.  
*Proposition de décision* : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2015.
6. Réélection d'administrateur.  
*Proposition de résolution* : monsieur Baudouin van der Kelen est réélu en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022.
7. Réélection d'administrateur.  
*Proposition de résolution* : monsieur Marcel Asselberghs est réélu en tant qu'administrateur pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2018.
8. Election d'administrateur.  
*Proposition de résolution* : madame Danielle Schreinemacher est élue en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022.
9. Election d'administrateur.  
*Proposition de résolution* : madame Anne van der Kelen est élue en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022.
10. Divers

